



Accessibilité

Quelles Réalités sur le Pays de Montbéliard ?

L'accessibilité aux handicapés a fait l'objet d'une profusion de textes législatifs et réglementaires, de guides de bonnes pratiques (souvent bien faits), d'actes de colloques... Et pourtant les doléances des intéressés restent toujours très nombreuses.

La commission "Mobilités & Accessibilités" du Conseil de Développement n'a pas voulu avoir une approche technique qui n'aurait pu qu'aboutir à un plagiat médiocre des textes existants. Elle a choisi une approche humaine et sociale, politique au sens noble du terme.

La commission a commencé par auditionner les associations de personnes en situation de handicap du Pays de

Montbéliard. Puis, elle a élaboré, avec leurs représentants, une visite « sur le terrain » d'une demi-journée, dont l'objectif était de faire découvrir à la commission le meilleur et le pire de ce qui avait été fait (ou pas fait) en matière d'accessibilité...

Cette visite sur le terrain a été un temps fort en ce sens qu'elle a changé le regard des membres de la commission.

Une visite a également été faite du pôle d'échange multimodal de la gare Viotte à Besançon.

8 PROPOSITIONS

1. Désigner un conseiller communautaire chargé de l'accessibilité

Force est de constater que l'accessibilité aux handicapés n'est pas portée politiquement par Pays de Montbéliard Agglomération. Cela ne signifie pas que rien ne soit fait en la matière. Mais le manque de visibilité est incontestable.

L'origine de cette situation réside, probablement, du fait que l'accessibilité est perçue comme relevant de l'action sociale qui n'est pas une compétence communautaire. Il y a lieu de combattre cette idée en réaffirmant que l'accessibilité est une dimension essentielle de l'aménagement, l'espace public étant par définition à tout le monde⁽¹⁾.

2. Définir et animer une politique d'accessibilité

La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), obligation légale a été installée formellement mais ne fonctionne pas réellement.

La Communauté d'Agglomération va être confrontée à son élargissement aux 72 communes... Il faudra imaginer un mode de fonctionnement qui la rende opérationnelle :

- élaboration de projets (actions lors de la semaine du handicap, par exemple),
- réunions décentralisées (anciennes communautés de communes ?) et/ou réunions thématiques.

Quelques pistes :

- Mettre en valeur des aménagements exemplaires en termes d'accessibilité (Base de Loisirs du Pays de Montbéliard, labellisée Tourisme et Handicap ; Damassine ; Evolity...).
- Décerner chaque année un prix de l'accessibilité couronnant une réalisation exemplaire publique ou privée.

3. Pratiquer la concertation avec les associations locales, de la conception à la réception des aménagements

Il faut d'abord comprendre que certains militants associatifs puissent avoir un propos véhément pour ne pas dire agressif ! Tant de réalisations reportées ou inadaptées sont à l'origine d'une aigreur légitime.

Intégrer les propositions des associations dès la conception coûte bien moins cher que de les réaliser à posteriori (quand c'est encore possible).

A titre d'exemple, les travaux de la commission ont débouché sur une réunion de concertation entre SNCF " Gares & Connexions " et les associations locales portant sur les travaux engagés sur la gare de Montbéliard.

4. Rétablir le dispositif de label PDU (Plan de Déplacements Urbains)

Les communes présentaient leurs projets d'aménagement de voirie à une commission regroupant tous les services concernés (services du département, police/gendarmerie, CTPM, associations d'usagers, cyclistes, handicapés...). La commission formulait un avis assorti de préconisations. Après amendement du projet initial la commission se prononçait sur l'attribution du label PDU. Ce label, garantissait aux financeurs que le projet respectait le plan de déplacements urbain.

5. Constituer un service de conseil (centre de ressources) en accessibilité auprès des communes

6. Mettre en place des formations ciblées des acteurs sur des besoins clairement identifiés

(personnels des collectivités, chauffeurs de bus...)

7. Veiller à ce que les éco-quartiers soient également exemplaires en matière d'accessibilité et communiquer à ce sujet.

8. Renforcer le service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)

qui arrive à saturation et étendre ses plages horaires.



⁽¹⁾ À ce propos, Charles Gardou, anthropologue, plaide pour une « société inclusive ». Son dernier ouvrage : *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Voir également ses interviews sur YouTube.